ORGANE RÉPUBLICAIN DÉPARTEMENT DU

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration

CAHORS. - 1, RUE DES CAPUCINS, 1. - CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, nº 34, et Place de la Bourse, no 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les an-nonces pour le Journal.

PUBLICITÉ ANNONCES (la ligne).....

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout & département est facultative dans le Journal du Lot.

QUANTITÉ

Le remarquable discours, on pourrait dire les remarquables discours que M. de Freycinet a prononcés pendant la discussion du budget de la guerre, ont donné une actualité toute particulière à la question de « la qualité et de la quantité », qui, depuis quatre ans, a été souvent traitée avec tant de compétence et d'autorité par le général Lambert, celui-là même qui a attaché son nom à l'héroïque fait d'armes de Bazeilles et qui, depuis cette époque, n'a cessé de rendre à l'armée et au pays, avec autant de modestie que de dévouement et d'intelligence, les plus signalés services.

Comme on le sait, depuis qu'il est à la retraite, le général Lambert a tourné, du côté de la défense d'une cause qu'il croit vraie et utile à la patrie, l'énergie dont il donna tant de preuves dans sa vie militaire.

S'il est vrai, suivant la parole de Napoléon, que la victoire finit toujours par se mettre du côté des gros batailions, il ne faut pas oublier non plus, aînsi que le faisait observer naguère M. de Freycinet, que les forces dont disposeront à l'avenir les puissances belligérantes étant, de part et d'autre des forces immenses et souvent à peu près égales, les questions d'organisation, de discipline et d'entraînement joueront le plus grand rôle. Or, si, avec le système actuel. on a beaucoup d'hommes sous les drapeaux, on a, en realité, fort peu de soldats présentant ces qualités de vigueur, d'énergie et d'expérience que Napoléon lui-même, malgré son culte pour la loi du nombre, jugeait indispensable de réunir dans un corps ou dans des corps d'élite; qu'on se rappelle l'importance qu'il attachait à la garde et les services qu'elle lui rendit.

Ces qualités doivent cependant être amplement représentées dans une armée et rien n'est plus juste que cette observation faite

par le général Lambert :

" Par un temps d'orages et de pluies diluviennes, les dernières grandes manœuvres ont été cruelles à nos jeunes recrues. Les éclopés et les fiévreux encombrent les ambulances. Que serait-ce si c'était la vraie guerre? Encore la saison était tiède. Que serait-ce, si c'était la canicule, ou pis encore la neige et la glace?

a Ah! le soldat professionnel en aura vu bien d'autres. C'est un dur à cuire, un dur à mouiller, un dur à geler! Son endurance relèverait l'entrain et le moral de ces braves jeunes gens, qui sont tentés de croire qu'on leur impose une satigue au-dessus des forces humaines. »

Combien ce qui est déjà si sensible aux manœuvres le devient-il encore davantage dans la réalité de la guerre Faut-il se rappeler ce qui advint du 200e et du 40e bataillon de chasseurs, lors de l'expédition de Madagascar?

En un mot, il n'y a rien d'absolu et, si la quantité est nécessaire, la qualité ne l'est pas moins, ne fut-ce que pour donner à la quantité elle-même plus de force et plus de valeur encore.

C'est là ce qu'a fort bien mis en lumière le général Lambert, lorsqu'exposant le système dont il s'est constitué le défenseur et qui mérite toute l'attention du Parlement, il se demande si, au cas où l'on procèderait à la réorganisation militaire, qu'il réclame, il faudrait disséminer les vétérans, c'est-à-dire les rengagés au milieu des troupes, ou bien constituer avec eux une unité spéciale.

"Le premier système, dit-il, aurait cet avantage d'encadrer immédiatement les

jeunes recrues, de servir, si j'ose ainsi parler, à leur prompt dressage, en leur présentant sans cesse le modèle. Mais je crois que l'institution produirait sen maximum d'utilité, si on créait une troupe à part dans les deux unités de combat, le bataillon d'abord, le corps d'armée ensuite. Dans cette hypothèse, la cohabitation dans la même caserne, la participation aux mêmes exercices suffirait à donner l'exemple aux jeunes soldats. En outre, quelle force ajoutée au régiment, au corps d'armée, par la spécialisation de ces troupes d'élite

« L'armée est une vaste et coûteuse machine que le pays entretient, au prix des plus lourds sacrifices, pendant vingt-cinq ou trente ans, pour lui demander un effort d'une campagne, d'une journée peut-être, d'une heure, d'un quart d'heure, le moment décisif où, dans le combat, se joue la partie suprême, dont l'enjeu est l'intégrité et la gloire de la Patrie. - C'est en vue de cet instant suprême, de cette crise, que l'armée doit être organisée...

« Imaginons les professionnels » formant, dans le bataillon, une quatrième compagnie. Le commandant dispose alors d'une unité compacte, dont les soldats, sûrs l'un de l'autre, restent inébranlables, et constituentainsi, tout le long de la ligue de bataille, comme des joints d'acier. Autour de ces crampons solides, les gradés peuvent ramener leurs troupes moins aguerries, les reformer, les remettre en ligue...

« Pour l'artillerie et la cavalerie, la réunion des vétérans en unités distinctes n'a plus la même raison d'être.

« L'artilleur, rivé à sa pièce, ne combat jamais isolément, loin des yeux de son chef. Il lui est bien difficile d'obéir à ses instincts personnels de conservation.

Le cavalier a deux grandes missions à remplir : le service d'exploration et la charge. Pour la première, même lorsqu'elle se fait en grand, dans une division de couverture, le service est réparti en une foule de petits détachements, composés de quelques hommes avec un nombre presque égal de gradés. On peut donc, sans affaiblir l'escadron, répartir les cavaliers d'élite dans toutes les unités. Quant à la charge, vigoureusement conduite par les officiers, elle entraîne hommes et chevaux dans un élan irrésistible. Un trembleur, voudrait-il tourner bride, ne le

« Il n'y a donc aucun inconvénient, pour l'artillerie et la cavalerie, à répartir les vétérans entre les batteries ou les escadrons. Mais, pour l'infanterie, il est indispensable de s'en servir pour constituer des unités distinctes, des quatrièmes compagnies. »

En résumé, il y a là une grande réforme militaire qui se lie étroitement à une autre mesure qui, un peu plus tôt ou un peu plus tard va s'imposer : la diminution de la durée du service militaire, qui pourra facilement être réduit de moitié, lorsque la France aura été dotée de cette élite dont le général Lambert demande avec tant de raison l'organisation. En deux années, un jeune homme, de l'aveu de tous, peut acquérir l'instruction militaire qui lui est donnée actuellement. Il n'y aura plus de raison, cette tâche accomplie, de le maintenir sous les drapeaux, une fois que l'armée possédera le cadre si solide « les joints d'acier » que réclame pour elle l'expérience du valeureux soldat de Bazeilles.

C. R.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 16 mars 1899

M. Chenavaz, signale au ministre de l'inté-

rieur, un fait qui s'est passé dans une com-mune de l'Isère, où un maire a rapporté un arrêté pris par son prédécesseur et supprimé l'exemption dont jouissaient les instituteurs du

logement des troupes de passage.

La minorité républicaine du couseil municipal a protesté énergiquement contre le maire, et celui-ci a refusé de laisser insérer au procès-verbal ces protestations de la

minorité, ce qui est une violation de la loi.

M. Charles Dupuy répond qu'il appellera, sur ce fait, l'attention du préfet de l'Isère. On reprend la suite du budget des postes et télégraphes.

Séance demain.

Séance du 17 mars

Dans une séance de la matinée on a terminé le vote du budget des postes et télégraphes. L'après-midi on discute l'interpellation de M. Sembat, sur les conditions dans lesquelles a été interprêté par le ministère public, l'ap-pel d'un jugement du tribunal de Château-

L'orateur ne veut pas appécier ce jugement, mais savoir si les magistrats qui ont une ten-dance à interpréter la loi d'une façon humaine seront blamés.

M Le Bret déclare qu'il ne cherchera pas à enrayer la tendance généreuse des magistrats qu'il considère comme très heureuse et très noble, mais ils doivent appliquer les lois pénales. Quant à l'appel, il a été fait parceque le procureur général a pensé que les faits avaient été mal appréciés.

Le Gouvernement est prêt à donner son concours aux propositions qui pourraient améliorer la situation actuelle.

L'ordre du jour pur et simple est voté et on reprend la discussion du budget.

Sénat

Séance du 16 mars 1899

Le Sénat continue la discussion du projet sur l'institution des caisses régionales de crédit agricole mutuel.

M. Lourties, rapporteur, répond longuement au discours prononcé hier par M. Milliès-Lacroix, et combat un amendement que celui-ci a développé hier sur le projet.

M. Viger, ministre de l'agriculture, présente également des objections à l'amendement de M. Milliès-Lacroix, amendement que son auteur revient défendre.

Finalement, l'amendement Milliès-Lacroix

est repoussé.

L'article 1er est adopté.

Sur l'article 2, M. Halgan soutient un nouvel amendement. Cet amendement est combattu par le rapporteur. La suite de la discussion est renvoyée à une

prochaine séance. Séance demain.

Séance du 17 mars

M. J. Fabre interpelle le gouvernement sur l'embauchage d'officiers par une association politique dite Ligue de la Patrie Française, et sur les compromissions de cette ligue avec d'autres ligues, constituant les cadres de la guerre civile.

Au milieu de son discours, M. Fabre se trouve indisposé et la suite de la discussion est renvoyée à mardi.

Le Sénat vote ensuite le projet de loi relatif aux caisses régionales de crédit agricole

L'affaire Dreyfus

Le procès Henry-Reinach

Mme veuve Henry vient de charger son avoué, Me Couronne, de réassigner à nouveau M. Joseph Reinach à toutes audiences utiles de la Cour d'assises, après que la chambre criminelle de la Cour de cassation aura statué sur le pourvoi.

Le dossier secret

Le Conseil a été informé que le premier président de la Cour de cassation avait demandé au ministre de la guerre communication du dossier secret pour mardi.

Cette communication sera faite au jour dit, dans les conditions déjà observées pour

la communication à la chambre criminelle. Le ministre des affaires étrangères fera le même jour et dans les mêmes conditions, la communication des pièces intéressant son n inistère.

INFORMATIONS

L'Election de Pontivy

Le sixième bureau, chargé de vérifier l'élection de M. de Lanjuinais à Pontivy, s'est prononce par 17 voix contre 5 pour une enquête parlementaire. Le bureau se serait déterminé par cette raison que les bulletins de vote de M. de Lanjuinais étaient faits de telle sorte que le secret du vote n'a pu être observé. En outre, le bureau a retenu un certain nombre de faits de pression, d'ingérence du clergé et de distribution d'argent.

M. Dubief a été nommé rapporteur.

La proposition Gerville-Réache

La commission d'initiative a pris en considération la proposition de M. Gerville-Réache, tendant à la revision de la Constitution. M. Odilon-Barrot a été chargé du rapport.

Au Budget de la Marine

Un grand nombre de députés viennent de déposer au budget de la marine un amendement réduisant de 100,000 fr.le crédit relatif aux équipages de la flotte, à titre indicatif, pour dispenser les marins, pères de quatre enfants vivants, des deux périodes d'instruction de quatre semaines, de même que les soldats de l'armée de terre sont dispensés des périodes de vingt-huit jours quand ils sont pères de quatre enfants vivants.

Le nouveau ministre de France à Stockholm

M. Catusse, ancien directeur général des contributions indirectes, conseiller d'Etat, grand-officier de la Légion d'honneur, est nommé ministre plénipotentiaire de l'e classe. Il remplace, comme ministre de France à Stockholm, M. Marcel, nommé couseiller

L'indemnité parlementaire

Un certain nombre de députés, parmi lesquels MM. Tourgnol et Lasies, ont pris l'initiative d'une proposition tendant à porter de 9,000 à 15,000 francs l'indemnité des dé-

Mme Loubet au Calvaire

La première visite de M^{me} Loubet a été pour une œuvre de charité. Elle s'est rendue, hier, rue de Lourmel, à l'hospice des Dames du Calvaire. Cet établissement est tenu par des femmes du monde, des veuves, qui, dans l'exercice d'une charité d'autant plus grande qu'on y trouve plus de douleurs à soulager, plus de répugnance à surmonter, soignent et aident à mourir le plus doucement possible, de pauvres incurables que forcément rejettent les hôpitaux. Ce sont des cancéreuses. On prend au Calvaire les plus pauvres, les plus délaissées, sans s'occuper ni de leur origine, ni de leur religion. On les y entoure de dévouement et de tendresse, et dans cette mission sublime, celles qui furent si durement frappées dans leurs affections et qui perdirent les êtres les plus aimés, retrouvent le courage et le sourire que donnent dans la vie, la conscience de l'utilité, la satisfaction d'un grand devoir accompli.

Mme Loubet fut bien inspirée en allant là tout d'abord. Elle a laissé au Calvaire le souvenir d'une femme simple et bonne, ayant l'intelligence de ce que, dans sa position nouvelle, elle peut faire de bien.

La Conférence pour le Désarmement

On mande de La Haye au Tageblatt de Berlin:

« La Conférence de la paix qui doit se réunir le 18 mai à la Haye, continuera probablement de siéger jusqu'à la fin de juin. Le gouvernement hollandais attend encore la liste des invitations que doit fournir la Russie; par conséquent, la question de l'invitation du Vatican n'est pas encore tranchée C'est M. de Beaufort, ministre des affaires étrangères des Pays-Bas, qui aura la présidence d'honneur de la Conférence, tandis que le président effectif sera le baron de Stal, ambassadeur de Russie à Londres. »

On assure que les représentants à la Conférence seront : pour l'Allemagne, le baron de Marschall, ambassadeur à Constantinople ; pour la Frauce, le baron de Courcel ; pour l'Italie, le marquis de Visconti-Venosta; pour la Belgique, M. Beernaert, et, pour la Suisse, M. Lachenal.

En Kabylie

Le ministre de l'intérieur a donné lecture au conseil d'une dépêche du gouverneur de l'Algérie, démentant le bruit propagé par certains journaux, et d'après lequel des approvisionnements d'armes et de munitions auraient été constatés en Kabylie.

L' « Anti-Juif » interdit

En vertu de la loi du 27 juillet 1881, le président du conseil, ministre de l'intérieur, vient de prendre un arrêté interdisant l'introduction en France du journal l'Anti Juif qui se publicit à Lyon, où il a été frappé de nombreuses condamnations, et qui, depuis, avait transporté son siège social à Genève.

Le Congrès de Sauvetage en 1899

Le Congrès de sauvetage, dont les résultats humanitaires sont si justement appréciés, se tiendra cette année à La Rochelle, à la fin de juillet, sous la présidence de l'amiral Duperré, et avec M. E. Cacheux comme secrétaire général.

Le télégraphe sans fil

L'administration des postes et télégraphes vient d'expérimenter un nouvel appareil électrique, qui permet d'enregistrer des dépêches à plus de dix kilomètres par le télégraphe sans fil.

Le rétablissement des Tours

La commission d'initiative a pris en consi dération une proposition de M. Dulau, tendant au rétablissement des tours à l'entrée des hospices. M. Emile Cère a été chargé du rapport.

Nécrologie

M. Krantz, sénateur inamovible, inspecteur général des ponts et chaussées en retraite, commissaire général de l'Exposition de 1878, grand-officier de la Légion d'honneur, est mort à Paris. Il était l'oncle de M. Krantz, ministre des travaux publics.

CHRONIQUE LOCALE

Le Préfet du Lot à l'Elysée Mardi, M. Héli-Devals, préfet du Lot, a été reçu à l'Elysée par le Président de la République.

Conseil départemental

Séance du 17 mars 1899

Présents: M. Favard, Inspecteur d'Académie, président, MM. Delport, conseiller général, Mergier, directeur d'école normale, André, inspecteur primaire, Vidal et Linol, directeurs d'école à Cahors.

MM^{mes} Escande, directrice d'école normale à Cahors, Bourget directrice d'école supérieure à St-Céré, Bonnet directrice d'école à Cahors.

M. Bru, directeur de l'école des frères à Cahors pour l'affaire de Fontanes.

Le Conseil a statué sur les affaires suivan-

Fontanes. - Opposition de l'inspecteur d'Académie, à l'ouverture d'une école primaire privée dirigée par Mme Sœur Conort.

- L'opposition est maintenue. Soturac. - Construction du logement de l'institutrice du hameau de Couvert. -

Albas. — Appropriation de la maison d'école de garçons. — Adopté.

Rueyres. — Construction d'un groupe scolaire. - Adopté.

St-Germain. — Construction d'un groupe scolaire. - Adopté.

Liste d'admissibilité aux fonctions detitulaires. — MM. Soulié à Espédaillac et Peyrilles à Gourdon, sont admis.

Demande de dispense de stage pour le certificat d'aptitude pédagogique.

La dispense est accordée à Mile Raynaly Irma, institutrice stagiaire à Calviac.

Larroque-des-Arcs. - Annexion d'un pensionnat à l'école privée des filles dirigée par M^{me} sœur Veru. — Autorisé

Lunan - Ouverture d'un pensionnat privé de filles, dirigé par Mme sœur Souilhol. -

Secrétariat de mairie. — Les instituteurs de Leyme, Gorses, Saillac et Saint-Médardde-Presque sont autorisés à remplir les fonctions de secrétaires de mairie.

Distinctions honorifiques. — 3 instituteurs et institutrices sont proposés pour la médaille d'argent en 1899, 7 pour la médaille de bronze et 10 pour la mention honorable. Cahors. — Fusion des deux écoles de gar-

çons dans le local de la rue du lycée - Suppression d'un emploi d'adjoint. - Adopté.

Commission départementale

Séance du 16 mars 1899

Présents : MM. Iscard, président ; Laparra, Longpuech, Pradines, Delport et Relhié, secrétaire.

Absent: M Cocula, excusé.

M. le secrétaire général assiste à la séance. Castelnau-Montratrier: Réfection d'une partie du mur de clôture du cimetière. Accordé 200 fr.

Castelfranc: Construction d'une partie du mur de clôture du cimetière. Accordé 100 fr. Marminiac : Réparations de deux fontai-

nes publiques. Accordé 40 fr. Martel: Elargissement d'un chemin. Accordé 100 fr.

Soulomès: Transformation de l'ancien cimetière. Accordé 100 fr.

Maxou: Construction d'un bassin-lavoir à Saint-Pierre. Accordé 50 fr.

Anglars-Juillac: Réparation au mur du cimetière Accordé 100 fr.

Nadillac; Réparation du chemin d'accès à la fontaine. Accordé 200 fr.

Uzech : Aménagement d'une fontaine. Accordé 1 00 fr.

Cieurac : Réparation au lavoir de Fonnelle. Accordé 80 fr.

Nuzéjouls : Reconstruction du bassin de la fontaine du Théron. Accordé 100 fr. Pradines: Construction d'une cale. Ac-

Prendeignes: Construction d'une passe.

relle. Accordé 100 fr. Faycelles: Agrandissement de la clôture

du cimetière. Accordé 150 fr. Fontanes: Réparations au lavoir et à la fontaine. Accordé 200 fr.

Frayssinhes : Réparation au mur du cimetière. Accordé 100 fr. Escamps: Construction d'un puits à l'éco-

le. Accordé 100 fr. Crégols: Réparation au jardin de l'école.

Accorde 50 fr. Trespoux-Rassiels: Réparations aux clo-

chers. Accordé 50 fr. Berganty: Réparations à la toiture de l'église. Accordé 150 fr.

Cambes: Reconstruction de la toiture du clocher. Accordé 100 fr.

Maisons d'école : Classement. Lalbenque, Saint-Laurent (abandon du rabais approu-

Chambre de commerce de Cahors : Désignation de trois membres du Conseil général pour l'établissement des liste électorales. Sont désignés : MM. Delport, Relhié et Li-

Indemnité de déplacement aux instituteurs et institutrices. Approuvé.

Bibliothèques populaires : Répartition d'un crédit de 300 fr. Approuvé.

Bibliothèques scolaires. Répartition d'un crédit de 300 fr. Approuvé. Vieillards et infirmes hospitalisés en

1898 : Répartition d'une somme de 3,928 fr; Acte est donné. Assistance publique : Pensions aux vieil-

lards et infirmes. La commission accorde à chacun 100 fr.

Saint-Céré: Octroi, Relèvement des droits sur les viandes du dehors. Approuvé. Bordereau des mandats émis: Acte est

Montet-et-Bouxal: Reconnaissance du chemin rural nº 1.

Carennac : Déclassement des chemins vicinaux ordinaires nº 1, 3 et 4. Approuvé.

Bagnac: Chemin vicinal ordinaire no 1. Avant projet. Approuvé d'utilité poblique. Vaccinations animales: Répartition du crédit. Approuvé.

Montdoumerc: Chemin nº 11. Classement et avant-projet. Approuvé d'utilité publique. Francoulès: Chemin nº 10. Approuvé

d'utilité publique. Cabrerets: Chemin nº 1. Approuvé d'utilité publique.

Cavagnac: Chemin nº 7. Approuvé d'utilité publique.

Calvignac: Reconnaissance des chemins ruraux nº 1, 2 et 3 Approuvé.

Tramway de Rocamadour : Les renseignements four is n'étant pas suffisants, la Commission renvoie l'examen de cette affaire au Conseil général dans sa session d'aviil. La prochaine séance aura lieu le 10 avril

à trois heures.

Postes et Télégraphes

M. Mougeot, sous-secrétaire d'Etat aux postes et télégraphes, vient d'adresser à tous les directeurs des bureaux de poste une nouvelle circulaire relative à la vente au public des timbres-poste et des cartes postales:

" Malgré les recommandations expresses et plusieurs fois renouvelées de l'administration, dit M. Mougeot dans sa circulaire, il arrive que, dans certains bureaux, quelquesuns seulement des guichets ouverts au public concourent à la vente des timbres-poste et des différentes formules postales.

" Je tiens essentiellement à ce que toutes les mesures utiles soient prises pour abréger autant que possible les attentes prolongées qui sont actuellement imposées au public.

" Vous voudrez bien, en conséquence, inviter le receveur de votre département à approvisionner des différentes catégories de valeurs fiduciaires tous les guichets de leur bureau, de manière à pouvoir satisfaire les demandes du public chaque fois qu'elles se

» Au cours de leurs vérifications, les inspecteurs devront veiller à ce que ces prescriptions soient strictement observées. »

CAHORS

Conseil municipal

Séance du 16 mars 1899

Le Conseil municipal s'est réuni en séance extraordinaire jeudi soir, pour s'occuper de l'église St-Urcisse.

Étaient présents : MM. Costes, Mazières, Parazines, Delport, Delpech, Périès, Miquel. Soulié, Besse, Clary, Vincens, Cagnac, Magne, Bousquet, Ausset, Guiraudies, Caviole et Cayla. M. Ausset est nommé secrétaire.

L'ÉGLISE ST. URCISSE

Je vous ai réuni, Messieurs, dit ensuite M. le Maire, pour délibérer sur l'état de l'église St-Urcisse. Il y a quelques jours, M. le Curé m'informa que des platras s'étaient détachés d'une voûte et qu'une lézarde faisait craindre pour la solidité de l'édifice. La commission des travaux publics se transporta sur les lieux et décida qu'il y avait lieu de demander son avis à une commission compétente. Cette commission composée de MM. Connétable, Suisse et Sirven — M. Berger malade n'a pu se joindre à ces messieurs - décida, après un examen de l'immeuble, qu'il y avait lieu de cintrer immédiatement la partie de la voûte qui présentait des dangers. C'est là, de l'avis de la commission, une mesure provisoire qui coûterait 800 francs environ. Ces messieurs ont ajouté, d'ailleurs, que les cintres en bois ser-

viraient pour la réparation définitive.

D'autre part, M. Rodolosse doit arriver à Cahors le24 courant.

Dans ces conditions, y a-t-il lieu, demande M. le Maire, de faire immédiatement la repa-ration indiquée par la commission compétente ou faut-il fermer provisoirement l'église en attendant le rapport de cette commission qui doit s'adjoindre M. Rodolosse?

M. Delpech pense qu'il vaudrait mieux démolir complètement l'édifice et le reconstruire ailleurs. La solidité de l'église est absolument compromise par l'aqueduc voisin. Les réparations indiquées ne garantiraient pas, d'une manière absolue, la solidité de l'église, le coût de ces réparations seraient donc inutile. Au contraire, à la démolition et à la reconstruction sur un autre point de la paroisse, M. Delpech voit plusieurs avantages. D'abord on pourrait continuer la rue Fénelon jusqu'au quai; ensuite la reconstruction de l'église sur un autre emplacement assurerait du travail aux ouvriers pour de longs mois. Si l'on considère que l'Etat accorde toujours, en pareil cas, une subvention égale aux 2/3 de la dépense, on reconnaîtra que la ville a tout intérêt a démolir immédiatement l'église.

M. Delport croit qu'avant de prendre une pareille décision, il serait préférable d'attendre le rapport de la commission En tout cas, il demande si l'église restera ouverte avant le cintrage, si on procède à cette réparation pro-

M. le Maire: Assurément non, en raison de la responsabilité du Conseil.

M. Delpech s'oppose à des réparations pro-

M. Mazières déclare que M. Rodolosse devant être à Cahors le 24, il y aurait lieu d'attendre le rapport avant de décider des réparations. L'attente n'est pas longue, en somme, et on pourrait alors prendre une décision en toute connaissance de cause. Jusqu'au 24 on fermerait l'église et pendant ces quelques jours les fidèles pourraient aller soit à la Cathédrale

M. Vincens se range à cet avis.
M. Cagnac demande la démolition immédiate. Il affirme que les réparations seront absolument insuffisantes à assurer la solidité de

M. Caviole ne s'oppose pas à la démolition, mais en attendant on pourrait cintrer la voûté qui présente des dangers.

M. Magne qui paraît avoir eu beaucoup de mal à se contenir jusque là, place son inévitable discours. A une variante près il fait la même proposition que M. Mazières. Mais comme il paraît prêter à certains conseillers, des sentiments qu'ils n'ont pas, M. Delport proteste. Ne croyez pas M l'abbé, lui dit-il, qu'aucun de nous ait la pensée mesquine d'entraver l'exercice du culte en demandant la fermeture momentanée de l'église. Nous avons une responsabilité et par suite un devoir. C'est notre de-

voir seulement qui nous dicte notre conduite. M. Guiraudies pense qu'on pourrait isoler simplement la partie de l'église offrant un dan-

ger pour les fidèles. M. Cagnac demande qu'on vote sur sa propo-

M. Besse répondant à une question de M. Delport, croit qu'on pourrait en effet isoler la partie de l'église menaçant ruines et donner accès dans l'autre partie par la porte d'entrée de gauche.

M. Delport demande alors la réunion immédiate de la commission des travaux publics qui, après discussion, ferait connaître son avis

Cette proposition est adoptée et la séance est

A la reprise de la séance, M. Ausset, au nom de la commission des travaux publics, dit qu'après avoir pris l'avis de M. Sirven, il a été décidé d'isoler la partie de l'église menaçant ruine, par une cloison, et de donner accès dans la deuxième nef par un couloir partant de la porte gauche.

Cette proposition mise aux voix est adoptée par 12 voix contre 4.

LA QUESTION DES ÉCOLES

M. le Maire donne connaissance au conseil d'une pétition qu'il a reçue, protestant contre la fusion des deux écoles laïques de garcons. Il rappelle que le conseil s'est déjà pro-noncé à deux reprises, à l'unanimité, pour la

M Cagnac déclare qu'il ne voit plus aujour-d'hui de bénéfice appréciable à cette réunion et il défend la demande des pétitionnaires.

M. Périès montre au contraire que la ville ayant besoin d'un immeuble pour les canton-nements a tout intérêt à opèrer cette fusion.

MI. Ausset croit qu'on pourrait donner sa-tisfaction à tout le monde. On affecterait l'immeuble du Vieux-Palais au cantonnement et l'école, changée en école d'application, serait transférée à l'école annexe de l'Ecole normale des garçons : C'est une chose que l'on obtien-drait facilement comme cela vient de se produire à Périgueux.

M. Delport dit que deux décisions fermes sont déjà intervenues au sujet des écoles et que le conseil ne peut indéfiniment revenir

sur cette question.

M. Guiraudies constate que le projet de M Ausset ne donnerait nullement satisfaction aux pétitionnaires. Ces derniers invoquent en effet l'éloignement de l'école de la rue du Lycée. Le projet de M. Ausset serait une aggravation du mal! Quoi qu'il en soit, le con-seil a par deux fois, et à l'unanimité, manifesté son désir de fusionner les deux écoles, il ne peut que maintenir ses précédentes déci-

M. Delpech soutient au contraire la de-mande des pétitionnaires. Il prétend que le quartier sera complètement déshérité si l'école

M. Mazières croit que c'est là une erreur. Il déclare tout d'abord que l'école maternelle sera maintenue. Il ne saurait y avoir de doute sur ce point. La mesure proposée ne concerne donc que quelques élèves qui iront aussi aisément a l'école de la rue du Lycée qu'à celle du Vieux-Palais. Quant au préjudice porté au quartier il n'est qu'apparent. Il sera plus avantement tageux, en effet, pour ce quartier d'avoir à certaines époques de l'année un immeuble rempli de soldats que d'avoir une école fréquentée pendant 10 mois par une soixantaine d'élèves.

Tous les ans l'administration militaire menace de refuser les locaux mis par la ville à la disposition des réservistes. Les Variétés ne seront plus acceptées. Il est donc indispensa-ble d'aménager un immeuble. Cet immeuble pourrait même être d'une grande utilité si

une épidémie se déclarait au régiment.

M. le Maire croit qu'il serait bon que la question fut de nouveau examinée par les 2 commissions.

M. Delport déclare que le Conseil départemental doit se réunir demain et qu'il pourrait être appelé à se prononcer sur la question.

M. Guiraudies: Alors prenons une déci-

sion immédiate.

On vote; la fusion est décidée par 12 voix contre 4.

QUESTIONS DIVERSES

Le conseil donne un avis favorable à deux délibérations de la commission administrative

Il renouvelle sa délibération demandant que le Collège des jeunes filles soit transformé en

Enfin M. Delport demande qu'on s'occupe de refaire d'une manière définitive le clocher de l'église de Saint-Georges qui est abominable et qui n'avait été construit, du reste, que provisoirement.

Renvoyé à la commission des travaux pu-

La séance est levée

Nomination

M. Dufrèche, qui avait été nommé juge à Villeneuve-sur-Lot, vient d'être nommé substitut du procureur de la République à Angoulème.

Manufactures de l'Etat

M. Labro, vérificateur de la culture des tabacs (3e classe), à la direction de Cahors, est nommé commis de 3º classe à la manufocture des tabacs de Marseille.

Exposition de peinture

Cette exposition est des plus remarquables, disons le de suite, et atteste un talent de dessinateur et de peintre doué de particulière façon et sûr de lui. On ne voit pas souvent une si intime alliance de l'expérience et du don, de la souplesse et de la sincérité.

Le temps nous manque pour parler comme il convient des dessins, des fleurs, des natures mortes. Nous y reviendrons. Le talent de M. Roubaud est de ceux auxquels on revient et on s'attarde avec complaisance

Notons d'abord trois portraits également remarquables à divers titres. Le portrait de M. F., très exact et d'une facture très soignée Le portrait de M. L., dans une note d'impressionnisme et de vitalité vigoureusement saisie. Le portrait de M. E., d'une touche large et reposée, dans un sentiment très classique, et qui fait songer à la première manière de Bonnat.

Ce qui nous paraît hors de pair, à notre humble avis d'amateur impressionniste, c'est l'Eglise de Saint-Cirq-Lapopie. Voilà des Eglises qui valent bien une messe; des églises de tendresse et de mélancolie, dans une lumière lumineuse et violette, une lumière de caresse pour la rétine qui s'y baigne et s'y berce et s'y alanguit voluptueusement. Il est 6 h. du matin, on pressent la journée chaude, et dur à monter le petit chemin finement perspectivé; mais des angelus ondulent dans cette atmosphère fine, comme pastellisée, et la pénètrent de vibrations mystiques.

Fort réussie également la Chaussée du moulin Janin: nous sommes en été, vers 4 heures du soir ; le soleil est sur la droite. assez haut encore et se projette sur la grande maison de face; plus proche, dans les arbres et dans une ombre relative, se circonscrit une autre maison dont un coin de toit retient une caresse du soleil qui rougeoie et s'étale sur les briques de la maison principale, non sans bleuir avec intensité une robe de laveuse au chignon flambloyant. Toute petite, toute menue, toute vibrante de vie et de soleil, cette laveuse ajonte la poésie du travail au poëme des sèves montantes et des moissons prochaines.

Tout à côté de ce tableau, sur la droite, c'est la Scierie du moulin Janin. Cette maison s'impose avec ses pignons pointus, son toit rouge, l'allégresse des Avrils qui jettent leur fine poudre sur les pêchers en fleur, et donnent aux branches encore dépouillées un frémissement précurseur des feuilles naissantes. Vers le bas, les remous de l'eau blanchissent lumineusement. Ne pas quitter ce panneau sans jeter un regard aux trois roses, grosses, épanouies, surabondantes du bonheur de vivre et d'être admirées. Ces roses ne manqueront point de faire l'admiration des jeunes filles; mais s'il y a des roses dans la vie, elles ne sont ni aussi grosses, ni aussi belles.

Se faisant face dans l'atelier, le Communal de Larnagol, et le portrait de Jules II. Ce portrait est copié d'après l'original de Raphaël au Musée des offices. Cette copie est elle-même une vraie œuvre, d'un dessin précis et serré, d'une pâte savoureuse et chaude.

Voyez ce front surchargé delpensées, ce nez droit et sûr, ces lèvres fines et diplomatiques de pape et d'italien, ces mains fermes et fortes qui détiennent la chrétienté. N'oubliez pas le velours chaud et profond de la péle-

rine, et ces fines ombres projetées sur l'aube. Neus félicitons M. Roubaud. Il y a quel-

que chose de plus difficile que de déployer son talent, d'ajouter à la pente de ses dons naturels, c'est de comprendre, le pinceau à la main, c'est de s'assimiler une personnalité aussi forte et distincte que Raphaël.

Le Communal de Larnagol se développe dans une lumière matinale et conquérante, la lumière des Manet et des Pissaro, des Monet et des Sisley, retrouvée sous les ombres accumulées de la tradition classique. Ah! ce fut une belle découverte, supérieure à celles de l'Amérique et de la vapeur, que la découverte de la lumière vraie, de la lumière lumineuse sous les noirs, les bruns, les encres et les suies des lumières classiques et traditionnelles. Cette bergère participe à la poésie directe des choses et des matins. Des rayons illuminent sa jupe et son corsage, se profilent sur le dos des moutons, rappelant les tâches célèbres du soleil, les flaques vibrantes et comme animées du soleil, sur la blouse bleue des paysans de Jules Breton, courbés au passage du Saint-Sacrement, dans son tableau inaugural du Luxembourg.

Des natures mortes (et si vivantes) un seul mot, car le temps presse. Voyez, contemplez, dégustez ces pommes idéales, ces pommes que les hôtels et les pommiers même ignorent, rouges et verdoyantes à plaisir, qui s'étalent au bas d'un chaudron flamboyant qu'on dirait enlevé à la batterie de cuisine de Rambrand.

Nous ne saurions trop engager nos concitoyens à aller voir cette exposition qui manifeste un talent très varié et très ferme, et qui, de plus, est dans notre vieille cité cadurcienne une innovation qui mérite certainement d'être encouragée

L'exposition aura lieu du dimanche 19 mars au samedi ler avril, de lheure à 7 heures du soir dans l'atelier de M. Roubaud, 6 bis rue des Cadourques.

UN AMATEUR.

Véloce-Sport Cadurcien

Sortie du Véloce-Sport Cadurcien

Les membres du Véloce-Sport Cadurcien sont instamment priés d'assister à la sortie officielle qui aura lieu dimanche prochain 19 mars courant, et dont le but est la visite de l'usine de M. Gayral à Albas.

Le départ aura lieu du club (grand café Tivoli) à 1 h. très précise de l'après midi. Itinéraire : Mercuès, Caillac, L'Angle, Cayx, Luzech, Albas (virage), Luzech, Parnac, Douelle, Cessac, Mercuès et Cahors.

Vérification du lait

M. le commissaire de police a procédé, ce matin, à la vérification du lait de 96 laitiers ou laitières.

Deux échantillons paraissant fortement additionnés d'eau ont été saisis. Après analyse, procès-verbal sera dressé

A l'abattoir

s'il y a lieu.

Ce matin M. Pagès, vétérinaire sanitaire a fait enfouir un porc dont la viande était impropre à la consommation.

Tribunal correctionnel

Audience du 16 mars 1899

Jean Laytou, âgé de 59 ans, maçon à Castelfranc, un professionnel du vol, qui a dėjà vingt-sept condamnations à son actif et qui est relégable, est prévenu d'avoir, à Duravel, le 31 janvier dernier, soustrait frauduleusement un paletot au préjudice du sieur Caminade, cantonnier à Duravel. Le tribunal condamne Laytou à trois mois de prison.

François Vayrou, 36 ans, cultivateur à Esclauzels, chasse en temps prohibé, 50 fr. d'amende et remise du fusil ou à 50 fr. pour en tenir lieu.

Baptiste Germa, dit Coulo, 71 ans, cultivateur à Albas, est condamné par défaut à 20 fr d'amende pour avoir pêché au calel.

Marie Fourès, épouse Bonnafous, 45 ans, ménagère à Cahors, faubourg Cabazat, qui a fait opposition à M. Emile Faurie, préposé en chef de l'octroi de Cahors, dans l'exercice de ses fonctions, et fait en outre un outrage par gestes à ce dernier, est condamnée à 25 fr. d'amende et aux dépens.

Antoine Malmont, 32 ans, et son frère François Malmont, 25 ans, cultivateurs à Lalbenque, sont prévenus d'avoir à Puyl'Evêque, le 10 février dernier, porté des coups et fait des blessures aux sieurs : Auricoste, de Mechmont ; Delfau, de Nadillac, et Mon, courtier, du même lieu. Le tribunal condamne les frères Malmont à 16 fr. d'amende chacun, mais vu leurs bons antécédents, il les fait bénéficier de la loi Béranger.

Eugène Gramont, 29 ans, cultivateur aux Arques, chasse en temps prohibė, 50 fr. d'amende et remise du fusil ou à 50 fr. pour en tenir lieu.

Antoine Granion, dit Jean, 42 ans, cultivateur à Flaujac, s'est fait délivrer dans le courant du mois d'août dernier une somme de 102 fr. qu'il a escroquée à M. Belcourt, percepteur à Lalbenque. Après l'audition de nombreux témoins, le tribunal renvoie cette affaire à l'audience du 20 avril;

Théâtre

Dimanche 19 mars, la tournée Albert Chartier donnera sur notre scène :

LA

JOUEUSE D'ORGUE

Le public fera sagement de retenir ses places à l'avance ou de venir de bonne heure au guichet, car voici l'entrefilet d'un journal d'une ville où la Tournée CHARTIER, donnant deux représentations consécutives de la Joueuse d'orgue, a refusé des centaines de spectateurs, l'affluence était plus considérable qu'à la première représentation.

· Gros succès pour la pièce et l'interprêtation qui est de premier ordre.

"Triple rappel pour le tableau de "l'in-cendie " si parfait d'exactit de.

« On sait que la mise en scène, qui est toujours parfaite est due cette fois, à l'intéressant magnétiseur O'Brien de la Joueuse

Copié dans le Figaro du 26 novembre 1897. M. Michel Vernière, maire de Montpellier, conseiller général et ancien député, a écrit à M Xavier de Montépin pour le prier de modifier son nom sur l'affiche de la Joueuse dorgue.

Le nom de Vernière sera donc remplacé par celui de Bernière. C'est le nom d'un joli petit village du Calvados, près de Courseulles, qui ne protestera peut être pas.

Les nombreux lecteurs du célèbre roman de la Joueuse d'orgue, ne seront pas surpris que Vernière soit remplacé par Bernière dans la distribution de la pièce nouvelle qui aura lieu sur notre théâtre, le dimanche 19 mars courant.

Musique du 7me de ligne

PROGRAMME DES 16 ET 19 MARS 1899

	1100
pioupiou (Allegro)	Stoupan.
rendoline	Chabrier
er gyut	E. Grieg
érésen (Valse)	Gung'l.
e et lui (Polka	Farbach.
De 3 h. 1/2 à 4 h 1/2 (4 11600	

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 16 au 18 mars 1899

Décès

D'Esquerre, Bernard-Marie-Gaston, 4 mois, rue du Séminaire, 1. Tissèdre Antoine, serrurier, 75 ans, rue de

la Brasserie, 2.

Arrondissement de Cahors

PRAYSSAC. — Foire très belle mais transactions peu importantes sur tous les animaux maigres.

Les moutons gras se vendaient à de bons

La volaille aux cours ordinaires. Les lapins de 1,50 à 2 fr. la paire. Le blé de 14 à 14 fr. 50 les 4/5. L'avoine de 7 à 8 fr. id. id.

Les pommes de terre de 4 à 5 fr. 50 le 1/5. Les haricots de 4 à 5 fr. le 1/5.

PETITE CORRESPONDANCE

⊠. - M. - C'est là une question de droit pour laquelle vous feriez mieux de consulter un

BULLETIN FINANCIER

Le marché des rentes françaises et étrangères continue à être des plus calmes, et cette inactivité provoque tout naturellement de la

Il n'en est pas de même des valeurs industrielles et des actions de nos sociétés de crédit qui se montrent très fermes.

Le 3 0/0 reste à 102,25 en baisse de 10 centimes; le 3 1/2 0/0 cote 103,72 dernier cours, l'amortissable n'a inscrit aucun cours à terme. La Banque de France est à 4,098 au lieu de

Nous retrouvons le Crédit Foncier à 765, le

Crédit Lyonnais à 900, la Société Générale à 582; Le Comptoir National d'Escompte s'avan-

Les actions de la Banque spéciale des valeurs industrielles sont demandées à 267, les titres estampillés à 217 et 220.

Le Suez a encore monté de 10 fr. à 3,720. Le Lyon clôture à 1,955.

L'Italien en baisse de 40 centimes clôture à 95. L'Extérieure a reculé de 59,40 à 58,75, le Turc D reste à 23,10, la Banque Ottomane à 573, le Portugais cote 27,45, le Russe 3 0/0 1891 vaut 94,30 et le 3 1/2 0/0 1894 100,20.

Au comptant, les actions des Chemins de fer de Toulouse à Boulogne-sur Gesse, qui viennent de détacher un coupon de 10 fr. sont

MARCHES

Bordeaux

ESPÈCES de BESTIAUX	AMENÉS	VENDUS	PRIX EXTRÊMES
Bœufs.	160	135	60 à 76
Vaches.	12	7	48 à 65
Moutons.	531	420	75 à 90
Porcs.	1380	1280	57 à 63

ESPÈCES de BESTIAUX.	AMENÉS.	VENDUS	PRIX EXTRÉMES
Bœufs.	1986	1816	0.51 à 0.95
Vaches.	452	392	0.50 à 0.94
Taureaux.	293	283	0.40 à 0.72
Veaux.	1369	1119	0.80 à 1,26
Moutons.	15672	14872	0.68 à 1.24
Porcs.	4695	4695	0.85 à 1.16

Bibliographie

SAINT-NICOLAS. - 20º année. - Sommaire du nº 16. - 16 mars 1899.

Mars, poésie (C. Vautel). — Filleul de Napo-léon (Cap. Danrit). — Don Galaor (E. Dupuis). - Le parapluie de maman Poule (Tante Nicole). — Le malade malgré lui (L. et J. Malassez). — Boîte aux lettres. — Tirelire aux devinettes.

Illustrations par Cl. Vautel, Paul de Sémant, Rudnicki, etc.

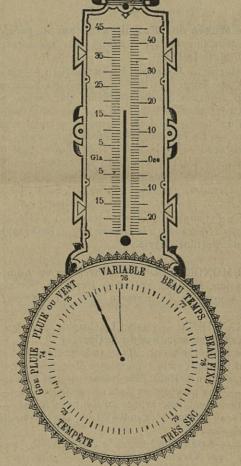
Envoi franco d'un numéro spécimen sur demande par lettre affranchie.

Bureaux à la Librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris, et chez tous les libraires.

Abonnements : Paris et départements : Six mois, 10 fr. Un an, 18 fr.

MONSIEUR offre gratuitemen de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de la peau, dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, bronchiles chroniques, maladies de la poitrine, de l'estomac et de la vessie, de rhumatismes, un moyen infaillible de se guérir promptement, ainsi qu'il la été radicalement lui-même, après avoir souffert e essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre, dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Ecrire par lettre ou carte-restante, à M. Vincent 8, place Victor-Hugo, à Grenoble, qui répondrat gratis et franco par courrier et enverra les indications demandées.



Baro-Thermomêtre.

Température minima du jour: 3. Id. maxima de la veille: 26 Hauteur d'eau tombée la veille exprimée en milLE

PAR JULES DE GASTINE

TROISIÈME PARTIE

Le contrat

- Bah! ce n'est pas fait pour des garçons boulangers une vision pareille. Elle est adorable, cette jeune fille, positivement adorable. Après cette appréciation il s'arrêta.

Il leva sa lumière sur une porte comme pour en distinguer le numéro, puis se tournant vers Mlle de Millanges:

- C'est la, dit-il.

Ariane ne bougea plus. Elle défaillait. C'est là qu'il était, derrière cette porte. Une

seule planche les séparait!

Le père Jérémie, sans soupconner l'émotion qui tendait les nerfs de la jeune fille, fit grincer le verrou qui fermait la cellule de M. de Cordouan et introduisit dans la serrure une de ces cless énormes qui pendaient à sa ceinture et qui fit entendre un grincement sinistre de

A l'heure même où Mlle de Millanges, son âme, sa vie, approchait de la porte de sa cellule, au moment où cette porte allait s'ouvrir et où il leur serait permis de se jeter dans les bras l'un de l'autre, à cet instant même, Edgar de Cordouan, étendu tout habillé sur son lit. venait de s'assoupir, et il avait une de ces visions qui le hantaient quelquefois depuis sa condamnation et qui lui donnaient le courage de supporter toutes ses douleurs. Il avait vu son cachot s'illuminer, et dans la lueur douce, dans la lueur céleste qui l'éclairait, il avait apercu Ariane, Ariane plus belle, plus jolie que jamais, avec ses grands yeux qui l'éclairaient toute, sa taille svelte, si élégante, souple et son front resplandissant de déesse, sous les boucles embrouisaillées de ses cheveux.

Qu'elle était splendide et comme il l'aimait. Le pauvre garçon, le cœur fondu d'amour et de bonheur, tendit tout en dormant, les bras vers elle et l'appella.

- Ariane, mon Ariane, âme de ma vie, la consolation de tous mes maux, viens que je te voie, que je te parle, que je te serre sur mon

A ce moment, justement, la porte de la cellule avait grincé sur ses gonds. La lumière de la lenterne que tenait le père Jérémie venait de tracer sur le mur un cercle lumineux, et dans ce cercle Ariane se montra, toute enveloppée de voiles noirs, mais Edgar la reconnut aussitôt à sa silhouette pareille à aucune autre et qui était restée imprimée dans son esprit, - si l'on peut s'exprimer ainsi.

Il poussa un cri, se dressa sur son lit. Il ne pouvait en croire ses yeux. Il s'imaginait qu'il dormait encore, et que c'était son réve qui

Cependant, il avait entendu la voix du père Jérémie, qui venait de lui dire:

- Vous dormez, monsieur de Cordouan ? Le jeune homme se leva tout à fait.

Il ne savait trop quoi répondre. Dormait-il? Etait-il eveillé? Lui-même ne s'en rendait pas bien compte.

Il répondit à tout hasard, tout en sautant à bas de son lit:

- Non, je ne dors pas... Je ne dors pas, et cependant je rêve encore. Jerêve, n'est-ce pas,

car ce n'est pas vous ? Vous n'êtes pas .. Sans répondre, Ariane mit un doigt sur ses lèvres en lui montrant le gardien.

Il comprit qu'il ne devait pas l'interroger devant cet homme, mais il comprit en même temps qu'il n'était pas le jouet d'un songe, que c'était bien elle qui était là, en chair et en os. Et son cœur se remplit d'une joie infinie, d'une joie qu'il est impossible d'exprimer et qui le payait en une minute de toute son éternité de souffrances.

Elle! c'était elle!

Il n'osait plus lui parler, ni bouger de peur de faire évanouir l'éblouissante vision. Il attendait.

Mlle de Millanges n'osait pas non plus remuer, parler, de peur de se trahir, et le père Jérémie vit bien que c'était lui, qui causait la gène des deux amoureux.

Il déposa sa lanterne sur un l'escabeau de

bois qui servait à la fois de siège et de table à Edgar.

- Vous avez une demi-heure, dit-il; dans une demi heure, je reviendrais chercher ma-

dame. Et il s'éloigna d'un air goguenard, referma la porte sur lui en pensant à cet idiot de Mériadeck qui conduisait lui-même vers celui

qu'elle aimait celle dont il se croyait aimé. Quand le gardein fut disparu, du même geste, du même élau, Edgar et Ariane tombèrent

dans les bras l'un de l'autre. - Vous! c'est vous! disait en extase le jeune homme, incapable de prononcer d'autre expression:

- Edgar! mon Edgar!

Ils restaient immobiles, tous les deux, s'ad. mirant, comme pétrifié par un bonheur trop fort, surhumain.

Ariane retrouva la première son sang-froid. Elle savait que le temps leur était étroitement mesuré et qu'elle devait mettre à profit les quelques minutes qui leur restaient.

Et Edgar bégayait sans trop savoir ce qu'il disait:

- Vous pensez donc toujours à moi ? Vous m'aimez donc toujours?

Elle répondit :

- Je n'ai jamais cessé de songer à vous. Ma présence ici vous le prouve.

- Oui, mon adorée, je le vois, et cet pour moi une joie bien douce!

Et il la serrait dans ses bras, éperdu.

Elle se dégagea.

A suivre).

FEUILLETON DU « Journal du Lot »

L'hôtellerie sanglante

PAR PAUL MAHALIN

DEUXIÈME PARTIE

II

FORUM RUSTIQUE

Nous avons indiqué que le Petit-Vair prend

la place en écharpe. En traversant le pont qui

l'enjambe, Marianne Arnould mesura d'un re-

gard furtif la hauteur de la bergeet la pro-

fondeur du courant. Puis, elle se dit en dou-

- Toutes les deux! Allons! c'est le diable

Denise et Benjamine venaient de partir

pour les Armoises, installées sur le siège de

derrière d'un léger char-à-bancs dont Marianne

occupait le devant, les guides et le fouet au

poing, modérant ou activant, selon que le be-

soin était, l'ardeur à tous crins de Cabri, -

le bidet que nous avons vu brûler d'un pas

alerte la route de Charmes à Vittel, au com-

Cheval, véhicule et jeunes filles avaient disparu au tournant de la montée qui gravissait

blant le pas :

qui me les livre!

mencement de ce récit.

Il était approchant midi.

pour sortir du Bourg, le chemin du hameau et du château.

Sous la banne du Grand-Vainqueur, les tables étaient encombrées de buveurs.

Ici encore. Philippe Hattier ne cessait de confisquer l'attention de son profit.

Assis au milieu d'un groupe composé des trois frères Arnould, du juge de paix, du notaire, du médecin et de quelques autres notables, il avait entrepris - sur la prière de ces derniers - de raconter cette bataille de Marengo où son général Bonaparte avait achevé de « pulvériser » les habits blancs.

Il n'en était à énumérer les résultats de la victoire: les quatre mille cents impériaux tués, es six mille prisonniers, les douze drapeaux enlevés, les trente pièces d'artillerie conqui-

Dans la chaleur de son débit et sous l'empire de ce triomphe oratoire, vous auriez juré qu'il avait oublié ceux qui lui tenaient tant au cœur: sa sœur Denise et le marquis Gaston. Il en était rien cependant. En effet, quelqu'un ayant demandé.

- Que diable le brigadier Jolibois peut-il avoir de si pressé qui le talonne pour traverser la place ainsi trottant?

Le lieutenant interrompit immédiatement sa narration pour se lever et pour héler.

- Holà! hé! camarade, c'est moi que vous cherchez, par ici! me voilà!

Le gendarme débouchait par la route de Mirecourt et allait prendre celle des Armoises. A l'appel de l'officier, il fit volter sa monture et la dirigea vers le cabaret. Puis sans quitter la selle, la main au chapeau:

- Superlativement parlant, enchanté de vous rencontrer, mon lieutenant, dans le but officiel, instantané et péremptoire de vous intercaler la missive épistolaire, ci-inclus dans ma botte aux lettres, à votre adresse et sans retard ...

Il tira de sa botte à l'écuyère une dépêche qu'il présenta à Philippe :

- De l'autorité judiciaire - dont on sollicite la réponse incontinante, verbale ou autre - administrativement parlant...

Le lieutenant fit sauter le cachet de l'enveloppe et prit rapidement connaissance de ce qu'elle contenait. Ensuite, se tournant vers ses compagnons de table.

- Compère, le service avant tout. Nous reprendrons, un de ces jours, la suite de mes racontaines, si tant est que vous y preniez goût. Pour le moment, j'ai besoin de me recorder avec le citoyen Thouvenel.

- A votre disposition, mon cher Hattier. Tous deux sortirent du cabaret et se promenèrent sur la place en causant à voix basse.

Sébastien et François Arnould s'interrogeaient réciproquement d'un regard où perçait une vague inquiétude. Leur aîné interpella tranquillement Jolibois:

- Le brigadier ne refusera peut-être pas de

se rafraîchir. « Riche-en-Bec » dandina sur sa selle.

- Il est notoire, répondit-il, authentique et présupposable que je ne serais point fache de me gargariser le canon du fusil avec un breuvage vinicole, modéré et facultatif, au choix du bourgeois qui régale.

Joseph remplit un verre, s'approcha du cavalier d'un air d'intelligence :

- Vous venez pour la grande affaire hein! - Quelle affaire, nonobstant, citoyen aubergiste?

- L'affaire du marquis des Armoises sans doute... A-t-on appris ce qu'il était devenu, ou a-t-on découvert la trace des bandits qui l'on mis à mal?

Le gendarme secoua la tête.

-- Je ne le présume point en mon fort intérieur, vu que dansice tralala majeur inattendu et solennel, toutes les brigades du canton seraient sur pied - et ibidem, toute la jugerie présidents, substituts, greffiers, jusqu'au dernier des cracheurs d'encre, gratte-papier et porte-plume...

- Eh bien ?...

- Eh bien, mes hommes sont paisiblement à la caserne, à jouir de nos plaisirs inhérents au repos férié, dominical et hebdomadaire: jeu de drogue, cent de piquet, épouses légitimes et boissons variées, - sans compter, bouchonner Coco, astiquer le fourniment et veiller au maintien de l'ordre public...

- Vraiment?

- Pour ce qui est des citoyens de Bernécourt et Pommier, je les ai laissés tous les deux - celui-ci, ce matin à Mirecourt, et celui-là hier au soir à Epinal, — en train de paperasser dans leur cabinet, où j'ai tous les jours le plaisir quotidien et réglementaire de leur communiquer le rapport de ce qui s'est passé dans mes juridictions, circonscriptions, (A suivre). et dépendances...

BIBLIOGRAPHIE

Le Musée des Familles (66° année), paraissant deux fois par mois, publie dans son numéro du 15 Mars 1899 :

Roderick le Juste, par H. de Chatlieu. - Causerie, par Eug. Muller. - L'idée de Ghislaine, par B. Neulliès. La soirée Pioche, par Guydo. -Théâtres, par Saint-André. - Pierre qui roule, par Eug. Gothi. - Les Nécrophores, par J. H. Fabre. - La caricature et les caricaturistes, par E. Bayard. - Mouvement scientifique, par G. Brunel. - Le Baromètre de ma tante, par E. Haut. - Mosaïque, par Eug. Muller.

Illustrations par Jouenne, Guydo, Saint, Daumier, etc., et d'après de vieilles estampes.

Prix d'abonnement, Paris : un an 14 fr. Départements, 16 francs, à la Librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris.

LE MONDE ILLUSTRÉ. Direction et Administration, 13, quai Voltaire, Paris. — 36° année. Sommaire du numéro 2191 du 18 mars

GRAVURES. - Paris: La Cour de cassation: Portraits des membres de la Cour.

Les mystères d'Isis : La grande prêtresse et le grand prêtre (comte et comtesse Mac-Grégor). Exposition de 1900: Les pylones du pont Alexandre. - Vue perspective de la nouvelle avenue. -Exhaussement des arbres au Cours la Reine. -

de l'Esplanade. Beaux-Arts: Ohé! Ohé! le Passeur! Tableau de M. José Mirallés-Darmain.

Le niveau du pont Alexandre III. - Les bâtiments

Algérie : Arrivée de la reine Ranavalo. Portraits : M. Combarieu, directeur du cabinet

civil du Président de la République. Départements (Boulogne-sur-Mer) : Le passage de la reine Victoria: Le train royal quittant

la gare Maritime.

Portraits (Nécrologie): Mgr. Clari, nonce apostolique. - M. Secrétan. - M. Emile Erckmann. - Mme Cahen.

Vers l'extrême-Orient. Le Cap Saint-Jacques: Le sanatorium. - Un factionnaire du Palais. Singapoor: M. Doumer descendant à terre. Saïgon : Palais du Gouverneur général.

Suisse: Prestation du serment, par les recrues: Présentation du drapeau.

TEXTE. - Chroniques: Courrier de Paris, par Pierre Véron. - Théâtres, par H. Lemaire. - Variété: Les nerfs d'Octave Feuillet, par G. Lenôtre. - Beaux-Arts, par O. Merson. -L'Exposition de 1900 : Autour du pont Alexandre III, par L. de Montarlot. - Vers l'Extrême-Orient, par M. H. Turot. - Semaine scientifique, par H. Servet de Bonnières. - L'assermentation au drapeau dans l'armée suisse, par Paul Kauffmann. - Chronique sportive, par A. Wimille. - Sport, par Archiduc, etc.

Explication des gravures, Revue comique, Echecs, Rébus, Bibliographie, Petit courrier des Théâtres, etc.

Nouvelles illustrées : Marguerite, par M. de Lérignac, illustrations de Tofani. Le numéro: 50 centimes.

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris. - Sommaire du 19 mars 1899.

Vsse Nacla: Chronique. — Léopold Sabot: Le pantalon d'un territorial. - Daniel Lesueur : Comédienne (suite). - Pontsevrez : Faute d'un mot (suite). - Edouard Gachot: A travers les Alpes (suite). - PierreMaël: Les Naufrageurs (suite). - P. Vigné d'Octon : Cœur de savant (fin). - Aimée Fabrègue : Crucifix. - Vsse Nacia: L'enfant (suite).

Le propriétaire-gérant: A. COUESLANT.

J. VALDIGUIE

PHOTOGRAPHE A CAHORS Lauréat des grandes Expositions Internationales.

7 fois Hors Concours. Opère tons les jours, de 8 h. du matiu à 5 h. du soir. - Tous genres de travaux garantis avant

livraison. — Derniers progrès du jour. Spécialité d'AGRANDISSEMENTS INALTÉRABLES jusqu'à 2 mètres de hauteur sur 1 mètre de large.

Portraits de toute dimension depuis le carte de visite jusqu'à la grandeur naturelle. Reproduction de vieilles photographies en tous genres, gravures (dessins, objets d'art), autographes etc. Travaux à domicile pour Ingénieurs, Architectes. Toutes les nouveautés photographiques sont

exécutées par M. Valdiguie, des échantillons de ces dernières sont exposées dans son salon. Tous les travaux sont livrés absolument irréprochable. et sont recommencés s'ils ne plaiseut pas. Vues de Cahors et des environs.

PIANOS ET MUSIQUE

65, Boulevard Gambetta, Cahors.

Comptoir de Musique de 10,000 morceaux. - Pianos des meilleurs facteurs. - Lutherie. - Fournitures pour fanfares. - Location de Pianos, à partir de 8 fr. par mois. - Accords. - Réparations.

Minerai de SOUFRE de BIABAUX

Pour remplacer avantageusement et économiquement les sulfatages liquides, composé à l'état naturel de Soufre natif, de Sulfate de chaux et de Schiste bitumineux.

Tel qu'il sort de la carrière, il est un préservatif infaillible contre la Gelée printanière et l'Oïdium; c'est un insecticide de premier ordre pour la Vigne, les Arbres fruitiers et les Plantes potagères.

Mélangé à 10 0/0 de sulfate de fer, prévient la Chlorose et l'Anthracnose.

Mélangé à 10 0/0 et 5 0/0 de sulfate de cuivre, prévient le Mildiou et le Black-Rot. S'emploie en poudre, par injection au soufflet, à la pelle ou à la

Se méfier des contrefaçons, exiger la marque LE VOLCAN

main, et réalise une économie de 80 0/0 sur les sulfates liquides et les

A CAHORS s'adresser à M. DESPRES, ingénieur, Agent général de la Compagnie.